

Législature 2015-2020

Délibération N° 870

Séance du Conseil municipal du 26 mai 2020

CREDIT D'UN MONTANT DE CHF 1'895'000.- TTC PORTANT SUR LA REHABILITATION DE LA DEPENDANCE DE LA MAIRIE

Conformément aux articles 30, al. 1, lettre i et 57, al. 1, de la loi sur l'administration des communes du 13 avril 1984,

Vu les conclusions de l'étude relative à la faisabilité d'un espace socio-culturel à la dépendance de la Mairie,

Vu les rapports des commissions de la CCEP, CCEV et CFGDE concernant la demande de crédit de CHF 132'000.- TTC pour l'étude du réaménagement de la dépendance,

Vu les besoins pour un espace de spectacle et d'exposition,

Vu le préavis commun des commissions des constructions, équipements et Voirie (CCEV), de la culture, espaces publics et paysage (CCEP) et des finances et gestion, développement économique (CFGDE) du 18.02.2020

Vu l'exposé des motifs du Conseil administratif,

Sur proposition du Conseil administratif,

Le Conseil municipal

DECIDE
à la majorité simple

Par 15 oui, 1 non et 1 abstention sur 17 CM présents

1. De réaliser les travaux de réhabilitation de la dépendance de la mairie.
2. D'ouvrir au Conseil administratif un crédit de CHF 1'895'000.- TTC pour la réhabilitation de la dépendance de la Mairie ;
3. De comptabiliser la dépense sous le compte d'investissements 0290.150.504, puis de porter la dépense à l'actif du bilan dans le patrimoine administratif.
4. D'amortir la dépense au moyen de 30 annuités dès la première année d'utilisation du bien estimée à 2022.
5. D'intégrer dans la délibération le crédit d'étude de CHF 132'000.- déjà voté lors du Conseil municipal du 04.12.18.
6. D'autoriser le Conseil administratif à contracter, si nécessaire, un emprunt auprès d'un établissement de crédit de son choix, à concurrence de CHF 1'895'000.- maximum afin de permettre l'exécution des travaux.



Le Président : Jean Carlo TABOADA



Le Secrétaire : Jean-Claude KORMANN